

Année académique 2020 - 2021

Domaine Paramédicale

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

 HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

 Tél : +32 (0) 71 15 98 00
 Fax :
 Mail : paramed.gilly@helha.be

 HELHa Jolimont Rue Ferrer 159 7100 HAINE-SAINT-PAUL

 Tél : +32 (0) 64 23 37 59
 Fax : +32 (0) 64 23 38 46
 Mail : paramed.jolimont@helha.be

 HELHa Tournai - Salines 28 Quai des Salines 7500 TOURNAI

 Tél : +32 (0) 69 89 05 10
 Fax : +32 (0) 69 89 05 12
 Mail : paramed.tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 407 Mettre en oeuvre le plan de soins chez des clients					
Code	PAIR4B07	Caractère	Obligatoire		
Bloc	4B	Quadrimestre(s)	Q1Q2		
Crédits ECTS	32 C	Volume horaire	1100 h		
Crédits ECTS 32 C Volume horaire 1100 h HELHa Gilly Nathalie TRICART (nathalie.tricart@helha.be) Isabelle doULLEZ (isabelle.doulliez@helha.be) Isabelle DOULLEZ (isabelle.doulliez@helha.be) HELHa Jolimont Julie SIAKOUDIS (julie.slakoudis@helha.be) HELHa Tournal - Salines Vincent VERDUYN (vincent.verduyn@helha.be) Nathalie DESCHEEMAEKER (nathalie.descheemaeker@helha.be) Christine COLLIE (christine.collie@helha.be) Julie DE NEVE (julie.de.neve@helha.be) Sabine DE BOCK (sabine.de.bock@helha.be) Nadia LANGSBERG (nadia.langsberg@helha.be) Marie-Madeleine DEWAELE (marie-madeleine.dewaele@helha.be) Nathalie WOJTKOWICZ (nathalie.wojtkowicz@helha.be) Nathalie WOJTKOWICZ (nathalie.wojtkowicz@helha.be) Nathalie WOJTKOWICZ (nathalie.wojtkowicz@helha.be) Nadèje ROLY (nadeje.roly@helha.be) Flavia SANTOS GARRIDO (flavia.santos@helha.be) Nadèje ROLY (nadeje.roly@helha.be) Aurore VOS (aurore.vos@helha.be) Cécile QUEQUIN (cecile.quequin@helha.be) Joachim WITTEMANS (joachim.wittemans@helha.be) Louisa LEKADIR (louisa.lekadir@helha.be) Emilie VANDENBUSSCHE (emilie.vandenbussche@helha.be) Christine DE MULLIER (christine.de.mullier@helha.be) Isabelle MOL (isabelle.mol@helha.be) Anne-France PEUTTE (anne-france.peutte@helha.be) Isabelle GAILLEZ (isabelle.gaillez@helha.be) Anne-MANHAEGHE (anne-manhaeple@helha.be) Anne-MANHAEGHE (anne-manhaeple@helha.be) Anne-MANHAEGHE (anne-manhaeple@helha.be) Anne-MANHAEGHE (anne-manhaeple@helha.be) Anne-MANHAEGHE (anne-manhaeple@helha.be) Josée Agrippine INGABIRE (josee.agrippine.ingabire@helha.be) Josée Agrippine INGABIRE (josee.agrippine.ingabire@helha.be) Véronique FALYS (veronique.falys@helha.be) Anne-MANHAEGHE (anne-manhaeple@helha.be) Josée Agrippine INGABIRE (josee.agrippine.ingabire@helha.be) Paul-Henri MENET (paul-henri.menet@helha.be)					
Coefficient de pondération		320			
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC			

2. Présentation

Introduction

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence C 1 S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle

- C 1.1 Mettre en oeuvre une démarche réflexive et critique pour son développement professionnel (niveau individuel)
- C 1.2 Argumenter des améliorations possibles de la pratique infirmière sur base de preuves scientifiques (niveau collectif)

Compétence C 2 Prendre en compte les dimensions d?ontologiques, éthiques, l?gales et r?glementaires

- C 2.1 Ancrer sa pratique en référence au code de déontologie des praticiens de l'art infirmier belge et des dispositions légales et réglementaires en la matière
- C 2.2 Intégrer une réflexion éthique à sa pratique

Compétence C 3 Gérer les ressources humaines, matérielles et administratives

- C 3.1 Participer à la mise en oeuvre et/ou l'évaluation des procédures, recommandations et stratégies de développement de la qualité des soins infirmiers.
- C 3.2 Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe interprofessionnelle autour de projets communs
- C 3.3 Gérer une équipe sous sa responsabilité pour assurer les soins et la gestion des ressources matérielles

Compétence C 4 Concevoir des projets de soins infirmiers

- C 4.1 Evaluer la situation de santé d'un client, de son entourage ou d'une collectivité
- C 4.2 Cogérer des projets de soin ou programmes d'éducation pour la santé avec un client, son entourage ou une collectivité
- C 4.3 Choisir les interventions adaptées à la situation, dans les plans de soins de référence et les protocoles

Compétence C 5 Assurer la communication professionnelle

- C 5.1 Entretenir avec le client, son entourage ou la collectivité une relation adaptée au contexte
- C 5.2 Exploiter les technologies de l'information et de la communication dans le projet de santé
- C 5.3 Partager l'information avec les autres membres de l'équipe inter professionnelle concernant les clients, l'entourage ou la collectivité

Compétence C 6 Mettre en oeuvre le projet de soins

- C 6.1 Organiser les interventions de soins infirmiers des domaines de promotion de la santé, d'éducation, de soins déurgence, de soins curatifs, de soins chroniques et palliatifs
- C 6.2 Accomplir les interventions de soins, les interventions du projet de soin ou des programmes d'éducation pour la santé

Acquis d'apprentissage visés

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : PAIR3B12, PAIR3B13

Coreguis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAIR4B07A AIP Enseignement clinique, stages, séminaires et mises en situations 900 h / 32 C

professionnelles

PAIR4B07B Travail personnel d'intégration des compétences 200 h / 0 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 320 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAIR4B07A AIP Enseignement clinique, stages, séminaires et mises en situations 320

professionnelles

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Dans un contexte d'Unité d'Enseignement, l'étudiant est tenu d'atteindre la maîtrise des compétences et acquis d'apprentissage décrits dans la fiche ECTS et la fiche descriptive de l'activité d'apprentissage.

La note de l'UE est attribuée de façon collégiale par les enseignants responsables des activités d'apprentissage après délibération.

Les modalités d'évaluation spécifiques à chaque implantation sont décrites dans la ou les fiche(s) descriptive d'activité d'apprentissage correspondante.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).



Année académique 2020-2021

Domaine de la Santé

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Tournai - Salines 28 Quai des Salines 7500 TOURNAI Tél : +32 (0) 69 89 05 10 Fax : +32 (0) 69 89 05 12 Mail : paramed.tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

AIP Enseignement clinique, stages, séminaires et mises en situations professionnelles					
Code	21_PAIR4B07A	Caractère	Obligatoire		
Bloc	4B	Quadrimestre(s)	Q1Q2		
Crédits ECTS	32 C	Volume horaire	900 h		
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants					
Coefficient de pondération		320			
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français			

2. Présentation

Introduction

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette activité contribue au développement des compétences et acquis d'apprentissage suivants :

Acquis d'apprentissage de l'UE 406 et de l'activité d'apprentissage

C1. S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle

- 4.C1.1. Mettre en œuvre une démarche réflexive et critique pour son développement professionnel (niveau individuel)
- 4.C1.2. Argumenter des améliorations possibles de la pratique infirmière sur base de preuves scientifiques (niveau collectif)
- C2. Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires
- 4.C2.1. Ancrer sa pratique en référence au code de déontologie des praticiens de l'art infirmier belge et des dispositions légales et réglementaires en la matière
- 4.C2.2. Intégrer une réflexion éthique à sa pratique
- C3. Gérer les ressources humaines, matérielles et administratives
- 4.C3.1. Participer à la mise en œuvre et/ou l'évaluation des procédures, recommandations et stratégies de développement de la qualité des soins infirmiers
- 4.C3.2. Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe interprofessionnelle autour de projets communs
- 4.C3.3. Gérer une équipe sous sa responsabilité pour assurer les soins et la gestion des ressources matérielles
- C4. Concevoir des projets de soins infirmiers
- 4.C4.1. Evaluer la situation de santé d'un client, de son entourage ou d'une collectivité
- 4.C4.2. Cogérer des projets de soin ou programmes d'éducation pour la santé avec un client, son entourage ou une collectivité
- 4.C4.3. Choisir les interventions adaptées à la situation, dans les plans de soins de référence et les protocoles
- C5. Assurer la communication professionnelle
- 4.C5.1. Entretenir avec le client, son entourage ou la collectivité une relation adaptée au contexte
- 4.C5.2. Exploiter les technologies de l'information et de la communication dans le projet de santé
- 4.C5.3. Partager l'information avec les autres membres de l'équipe interprofessionnelles concernant les clients, l'entourage ou la collectivité
- C6. Mettre en œuvre le projet de soins
- 4.C6.1. Organiser les interventions de soins infirmiers des domaines de promotion de la santé,
- d'éducation, de soins d'urgence, de soins curatifs, de soins chroniques et palliatifs
- 4.C6.2. Accomplir les interventions de soins, les interventions du projet de soin ou des programmes d'éducation pour la santé

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Stages /AIP

Démarches d'apprentissage

Dispositifs d'aide à la réussite

Ateliers de remédiations

Ouvrages de référence

Supports

4. Modalités d'évaluation

Principe

Dans un contexte d'Unité d'Enseignement, l'étudiant est tenu d'atteindre la maîtrise de chacune des compétences et acquis d'apprentissage décrits dans la fiche ECTS et la fiche descriptive de l'activité d'apprentissage.

La note de l'UE est attribuée de façon collégiale par les enseignants responsables des activités d'apprentissage après délibération.

La note de l'unité d'enseignement est la note de l'activité d'apprentissage.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Stg	100		

Stg = Stages

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 320

Dispositions complémentaires

Les modalités d'évaluation spécifiques à l'implantation sont reprises dans l'annexe de la fiche descriptive de l'activité d'apprentissage correspondante de l'implantation.

Le document "Annexe" de l'activité d'apprentissage est communiqué lors du cours et disponible sur Connect ED.

L'activité d'apprentissage « stages « fait l'objet d'une évaluation continue. La maitrise des acquis d'apprentissage ne peut pas se vérifier par une évaluation ponctuelle en seconde session. La note de la 1ère session est reportée d'office en 2ème session, quand bien même elle est inférieure à 50%.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).



Année académique 2020-2021

Domaine de la Santé

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Tournai - Salines 28 Quai des Salines 7500 TOURNAI

Tél: +32 (0) 69 89 05 10 Fax: +32 (0) 69 89 05 12 Mail: paramed.tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Travail personnel d'intégration des compétences				
Code	21_PAIR4B07B	Caractère	Obligatoire	
Bloc	4B	Quadrimestre(s)	Q1Q2	
Crédits ECTS	0 C	Volume horaire	200 h	
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Nathalie DESCHEEMAEKER (nathalie.descheemaeker@helha.be)			
Coefficient de pondération		0		
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français		

2. Présentation

Introduction

Le travail d'intégration des compétences se fait dans le cadre des activités d'enseignement clinique.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Démarches d'apprentissage

Dispositifs d'aide à la réussite

Ouvrages de référence

Supports

4. Modalités d'évaluation

Principe

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation						

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 0

Dispositions complémentaires

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).